

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 14 SEPTEMBRE 2015 A 20 H 15

Présents à la séance : 25

L'An Deux Mil Quinze, le **14 SEPTEMBRE A 20 H 15**

Extrait affiché le :
15 septembre 2015

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoit, Maire.

5^{ème} séance 2015

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,
M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER
Annie, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith,
M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE
Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David,
M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M. PIERRAT-LABOLLE Michel,
Mme DEMAIZIERE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier
Conseillers Municipaux.

Absent excusé : M. PIERRON Joël

Objet : Vente de terrain industriel

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme FLICKER Gisèle	à	Mme GÉROME Line
Mme PANO-WENTZEL Marylène	à	Mme DUPONT Virginie
M. BREGEOT Claude	à	M. JACQUEMIN Gérard

N° 86/2015

Secrétaire de séance : M. DEMENGE Abel

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'implantation de
la société RSL HYDRO sur le Parc d'Activités Raonnais.

Il sollicite donc l'aliénation d'un terrain, cadastré section D n° 1634,
d'une superficie de 1 800 m², sis entre les 2 bâtiments ex-Transcom, à la société RSL HYDRO
(activité de négoce de composants hydrauliques) au prix habituel de 3,81 € HT le m², conforme à
l'avis des Domaines.

Il est bien entendu qu'en cas de non-construction d'un bâtiment
conforme au règlement du PLU et au cahier des charges du Parc d'Activités, la parcelle ainsi
vendue serait récupérée par la Commune sans indemnité, sans préjudice de dommages et intérêts
qui pourraient alors être demandés à ladite société.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Décide unanimement de l'aliénation de cette parcelle au prix total de
6 858 € HT, 8 229,60 € TTC, tous frais notamment de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

